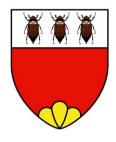
# COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE



# **RECUEIL DES REMARQUES**

**Budget 2020** 



# Recueil des remarques au budget 2020

# Remarques générales

# 210 Impôts

En comparaison avec le budget de l'exercice 2019, une diminution générale de nos produits d'impôts est à considérer dans le budget 2020. Si le phénomène est déjà visible au bouclement des comptes 2018, les dernières statistiques disponibles, mais également les outils de prévisions utilisés, ne traduisent pas d'amélioration pour l'année à venir.

# 30XX Traitement et charges sociales

Un affinage des taux sur les charges sociale, retenues LPP et les retenues assurances a été effectué. Dès lors, plusieurs variations sont à considérer sur les postes concernés.

# Remarques particulières

# 102 Municipalité

#### 102.3001.02 Vacations à refacturer

- au budget 2020	CHF	8'300.00
- au budget 2019 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	8'300.00
Nouveau compte afin de différencier les heures qui pe	euvent être	

Nouveau compte afin de différencier les heures qui peuvent être refacturées.

#### 110 Administration

#### 110.3011.00 Traitements

- au budget 2020	CHF	812'200.00
- au budget 2019 adopté	CHF	750'650.00
- augmentation	CHF	61'550.00

Cette hausse correspond aux annuités et contrats CDD appui à la bourse et appui administratif au Centre de Vie Enfantine (CVE) "Les Moussaillons".

# 110.3170.00 Frais de réceptions et de manifestations

- au budget 2020	CHF	45'800.00
- au budget 2019 adopté	CHF	29'100.00
- augmentation	CHF	16'700.00

Cette augmentation s'explique par le transfert des frais d'éclairage de Noël dans ce poste, alors que ceux-ci étaient précédemment comptabilisés dans le poste 433.3120.02 "Frais éclairage public" (valeur du transfert = CHF 8'000.00). Le solde est imputable à une augmentation des frais de réception organisée pour nos jubilaires, ainsi qu'aux frais de réception des nouveaux habitants (organisée une année sur deux).

29.10.2019 1/19



#### 150 Affaires culturelles et loisirs

# 150.3523.02 Participation au fonds de soutien aux affaires culturelles

au budget 2020
 au budget 2019 adopté
 augmentation
 Cette augmentation concerne la participation de la commune au festival Pully

Cette augmentation concerne la participation de la commune au festival Pully Lavaux à l'heure du Québec, lequel a lieu une année sur deux.

# 180 Transports publics

# 180.3517.02 Part. déficit t.l. transports urbains

- au budget 2020	CHF	1'058'750.00
- au budget 2019 adopté	CHF	1'016'000.00
- augmentation	CHF	42'750.00

Cette charge dépend du budget de fonctionnement des Transports Lausannois sur lequel la commune n'a pas de maîtrise. Les facteurs considérés sont la population (pour 1/3) et les kilomètres parcourus (pour 2/3).

# 190 Service informatique

#### 190.3111.00 Achats de mobilier, machines, matériel et équipements

- au budget 2020	CHF	37'750.00
- au budget 2019 adopté	CHF	27'200.00
- augmentation	CHF	10'550.00

Cette hausse correspond à des dépenses prévues par le service informatique de la Ville de Pully auxquelles la commune de Belmont participe, cette dernière bénéficiant de prestations fournies par Pully dans ce domaine. Deux dépenses importantes correspondent au remplacement d'un Firewall et du serveur de virtualisation des machines.

# 210 Impôts

#### 210.4221.00 Intérêts des capitaux du patrimoine financier

- au budget 2020	CHF	125'000.00
- au budget 2019 adopté	CHF	105'300.00
- augmentation	CHF	19'700.00

Cette augmentation correspond à la hausse des produits attendue de la part de l'ACI. Il s'agit ici d'intérêts de retard facturés aux contribuables. Le présent montant met en lumière une négligence de la part de certains débiteurs dans la cadence de leurs paiements.

29.10.2019 2/19



#### 320 Forêt

#### 320.3146.01 Frais d'entretien et d'exploitation forêts privées

- au budget 2020	CHF	30'000.00
- au budget 2019 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	30'000.00

Cette augmentation correspond à la budgétisation de l'entretien des forêts privées sous contrat avec la commune. Précédemment, cet entretien était inscrit dans le même compte que l'entretien des forêts communales (320.3146.00 "Frais d'entretien et d'exploitation des vignes et forêts"). Cette activité est subventionnée à 100% par le Canton (voir remarque 320.4518.01 Participations cantonales forêts privées).

# 320.4518.01 Participations cantonales forêts privées

- au budget 2020	CHF	30'000.00
- au budget 2019 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	30'000.00

Comme expliqué à la remarque du poste 320.3146.01, cette augmentation correspond à une subvention du Canton devant couvrir le 100% des travaux d'entretien effectués sur des forêts privées sous contrat avec la commune.

# 330 Vignes

#### 330.3146.00 Frais d'entretien et d'exploitation des vignes et forêts

- au budget 2020	CHF	29'000.00
- au budget 2019 adopté	CHF	29'000.00
- augmentation	CHF	0.00

Le montant de CHF 29'000.00 a été reporté au budget 2020 afin de couvrir des travaux de minage (arrachage et reconstruction des vieux gobelets). Ce montant comprend également la vinification et la mise en bouteille.

# 330.4355.01 Produits de la vigne

- au budget 2020	CHF	23'500.00
- au budget 2019 adopté	CHF	32'650.00
- diminution	CHF	9'150.00

Cette diminution correspond à une estimation fondée sur la moyenne des ventes effectuées les trois dernières années et non sur un comblement du déficit, comme budgétisé les années précédentes.

29.10.2019 3/19



# 351 Auberge communale

#### 351.4271.01 Loyers appartement

- au budget 2020	CHF	91'500.00
- au budget 2019 adopté	CHF	91'450.00
- Augmentation	CHF	50.00

Bien que la situation entre le budget 2019 et 2020 reste stable, il y a lieu ici de préciser que la différence constatée entre les comptes 2018 et le présent budget concerne des produits de nature exceptionnelle, notamment liés à l'encaissement de participations des locataires à des charges de l'immeuble qui ne seront pas reconduites les années suivantes (achat de pellets).

# 352 Collège

#### 352.3111.00 Achats de mobilier, matériel, machine et équipements

- au budget 2020	CHF	31'750.00
- au budget 2019 adopté	CHF	2'900.00
- augmentation	CHF	28'850.00

Cette hausse est principalement liée à l'obligation d'équiper nos bâtiments en matière de connexion wifi (CHF 16'000.00). L'augmentation concerne également l'achat d'une autolaveuse (CHF 3'450.00) et d'une ponceuse (CHF 1'750.00) ainsi que la pose d'un climatiseur dans la cuisine (CHF 4'000.00). Le solde est imputable à la fourniture d'équipement comprenant plusieurs clés et cylindres.

#### 352.3114.00 Achats machines, de matériel d'exploitation et d'entretien

- au budget 2020	CHF	1'850.00
- au budget 2019 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	1'850.00
Cette augmentation correspond à l'achat de deux chariots de transports et d'un		
transpalette.		

#### 357 Bâtiment administratif

#### 357.3011.00 Traitements

- au budget 2020	CHF	72'350.00
- au budget 2019 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	72'350.00
Transfert de notre intendante du CVE au bâtiment admir	nistratif et pal	rt du salaire

du responsable des concierges.

29.10.2019 4/19



#### 357.3111.00 Achats de mobilier, machines, matériel et équipements

- au budget 2020	CHF	6'150.00
- au budget 2019 adopté	CHF	1'650.00
- augmentation	CHF	4'500.00

Cette augmentation correspond en majeure partie à l'achat d'un lave-vaisselle et d'un frigo pour remplacer du matériel hors d'usage au Carnotzet (CHF 3'800.00). Le solde concerne la fourniture et la pose d'un cylindre spécial pour un accès réservé au service du feu.

# 357.3113.00 Achats mobilier, équipement, vaisselle

- au budget 2020	CHF	500.00
- au budget 2019 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	500.00

Ce montant prévoit le remplacement de la vaisselle du Carnotzet. L'ancien stock serait alors mis à disposition de la Grande Salle et du refuge des Bas-Monts pour compléter le stock actuel dont le modèle ne peut plus être trouvé sur le marché.

#### 357.3141.00 Frais d'entretien du bâtiment

- au budget 2020	CHF	32'990.00	
- au budget 2019 adopté	CHF	20'500.00	
- augmentation	CHF	12'490.00	

Cette augmentation est liée à plusieurs éléments ;

- -Mise aux normes BPA accès escalier (CHF 13'000.00)
- -Services ascenseur Schindler (CHF 4'800.00)
- -Fourniture et pose système filtrage eau Aqua 4D (CHF 5'750.00)
- -Remplacement du boiler usagé (CHF 4'480.00)

Le solde du budget concerne de l'entretien courant du bâtiment.

# 357.4803.00 Prélèvement sur le fonds de rénovation du bâtiment

- au budget 2020	CHF	27'350.45
- au budget 2019 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	27'350.45

Afin de diminuer les charges portées à l'exercice 2020, la Municipalité a décidé de prélever le solde du fonds de rénovation du bâtiment administratif (9281.17.00), permettant ainsi de couvrir une partie des dépenses mentionnées aux postes 357.3111.00 et 357.3141.00.

# 358 Salle de Gymnastique et terrain sports

#### 358.3111.00 Achats de mobilier, machines, matériel et équipements

- au budget 2020	CHF	6'400.00
- au budget 2019 adopté	CHF	2'900.00
- augmentation	CHF	3'500.00

Cette augmentation correspond à l'achat d'équipements nécessaires, comprenant notamment une bâche de couverture pour le bac de saut en longueur (CHF 2'800.00) et divers équipements sportifs extérieurs (CHF 1'000.00).

29.10.2019 5/19



#### 358.3141.00 Frais d'entretien du bâtiment

- au budget 2020	CHF	43'810.00
- au budget 2019 adopté	CHF	98'700.00
- diminution	CHF	54'890.00
Cette diminution correspond à des frais d'entretien prévus en 2019 qui n'ont pas		
été reconduits en 2020.		

#### 359 Bâtiment Feu-Voirie-S.I.

#### 359.3141.00 Frais d'entretien du bâtiment

- au budget 2020	CHF	50'600.00
- au budget 2019 adopté	CHF	7'200.00
- augmentation	CHF	43'400.00

Cette augmentation comprend d'importants travaux d'entretien nécessaires du bâtiment. Il s'agit notamment de ;

- -Rénovation portes peinture (CHF 10'800.00)
- -Rénovation velux (CHF 8'500.00)
- -Remplacement verres 1er étage (CHF 11'100.00)
- -Fourniture et pose filtrage eau Aqua 4D (CHF 12'550.00)
- -Remplacement morceaux porte métallique (CHF 3'000.00)

Un prélèvement de CHF 5'648.86 est prévu au poste 359.4803.00 pour diminuer les charges portées à l'exercice.

#### 359.4803.00 Prélèvement sur le fonds de rénovation du bâtiment

- au budget 2020	CHF	5'648.86
- au budget 2019 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	5'648.86

Afin de diminuer les charges portées à l'exercice 2020, la Municipalité a décidé de prélever le solde du fonds de rénovation du bâtiment Feu-Voirie-SI (9281.11.00), permettant ainsi de couvrir une partie des dépenses mentionnées au poste 359.3141.00 "Frais d'entretien du bâtiment".

# 410 Service technique

#### 410.3011.00 Traitements

- au budget 2020	CHF	464'850.00
- au budget 2019 adopté	CHF	427'100.00
- augmentation	CHF	37'750.00

Cette augmentation correspond aux annuités et à la correction de répartition entre services d'un collaborateur. Le budget 2019 était également sous estimé.

29.10.2019 6/19



#### 420 Service de l'urbanisme

#### 420.4313.00 Emoluments permis de construire et d'habiter

- au budget 2020	CHF	10'000.00
- au budget 2019 adopté	CHF	20'000.00
- diminution	CHF	10'000.00

Cette différence s'explique par une diminution du nombre de projets de construction prévu sur la commune cette année.

#### 430 Routes

#### 430.3142.00 Frais d'entretien (réseau routier, voirie, etc)

- au budget 2020	CHF	166'000.00
- au budget 2019 adopté	CHF	207'000.00
- diminution	CHF	41'000.00

Cette diminution correspond à des frais d'entretien prévus en 2019 qui n'ont pas été reconduits en 2020.

#### 430.3185.00 Honoraires et frais d'études

- au budget 2020	CHF	16'000.00
- au budget 2019 adopté	CHF	10'000.00
- augmentation	CHF	6'000.00

Cette augmentation concerne des frais d'honoraires prévus pour l'étude relative au projet du chemin des Pralets.

# 430.3192.01 Taxes eaux claires réseau routier

- au budget 2020	CHF	61'000.00
- au budget 2019 adopté	CHF	42'600.00
- augmentation	CHF	18'400.00

Cette augmentation concerne les surfaces imperméables du domaine public, facturées par Romande Energie. Précédemment, ces frais n'étaient pas facturés et ils figurent pour la première fois dans les comptes 2018, au poste 430.3120.00 "Achat électricité-eau" (CHF 60'824.25). Dès l'exercice 2019, ces frais seront comptabilisés dans le présent poste.

#### 430.3311.00 Amortiss. ouvrages génie civile

- au budget 2020	CHF	390'500.00
- au budget 2019 adopté	CHF	447'600.00
- Diminution	CHF	57'100.00

Cette diminution s'explique par une réévaluation du montant à amortir de la RC773, passé de CHF 5'600'000.00 au budget 2019 à CHF 3'990'700.00 au budget 2020 (après réception des subventions), ainsi qu'à une nouvelle ventilation de cette même charge sur différents services. Il s'agit des postes 430.3311.00 (CHF 390'500.00), 433.3311.00 (CHF 5'650.00), 460.3311.00 (CHF 14'700.00), 811.3312.02 (CHF 15'850.00 sur un total de 188'000.00 budgétisé) et 820.3312.02 (CHF 1'400.00 sur un total de 53'700.00 budgétisé).

29.10.2019 7/19



#### 431 Voirie

#### 431.3011.00 Traitements

- au budget 2020	CHF	207'750.00
- au budget 2019 adopté	CHF	173'600.00
- augmentation	CHF	34'150.00
Cotto augmentation correspond any appuitée et à le pouvelle réportition entre		

Cette augmentation correspond aux annuités et à la nouvelle répartition entre services d'un collaborateur.

# 431.4901.00 Imputation interne de frais de personnel

- au budget 2020	CHF	15'000.00
- au budget 2019 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	15'000.00

Cette augmentation correspond à des frais qui étaient précédemment budgétisés dans le poste 431.4902.00 "Imputation interne biens, services, marchandises". Afin de mieux refléter son contenu, le compte utilisé à été adapté. Le montant a également été abaissé à CHF 15'000.00 selon analyse des heures réellement consommées par ce service.

# 431.4902.00 Imputation interne biens, services, marchandises

- au budget 2020	CHF	0.00
- au budget 2019 adopté	CHF	50'000.00
- diminution	CHF	50'000.00

Voir remarque au poste 431.4901.00 "Imputation interne de frais de personnel".

#### 432 Véhicules

# 432.3124.01 Achats carburants, combustibles

- au budget 2020	CHF	2'500.00
- au budget 2019 adopté	CHF	19'000.00
- diminution	CHF	16'500.00

Cette diminution correspond à la réalité des comptes 2018 (cf. remarque recueil 2018). Les frais sont directement maintenant ventilés sur les services consommateurs (431.3124.01 & 440.3124.01 "Achats carburants, combustibles").

#### 432.3155.09 Entretien Peugeot expert - VD 301'003 - 12.2004

- au budget 2020	CHF	30'000.00
- au budget 2019 adopté	CHF	4'500.00
- augmentation	CHF	25'500.00

Cette augmentation correspond au remplacement nécessaire d'un véhicule du parc automobile de la commune. Un prélèvement de CHF 3'632.11 est prévu au poste 432.4801.00 "Prélèvement sur le fonds de réserve et de renouvellement" pour diminuer les charges portées à l'exercice.

29.10.2019 8/19



#### 432.4801.00 Prélèvement sur le fonds de réserve et de renouvellement

- au budget 2020	CHF	3'632.11
- au budget 2019 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	3'632.11

Afin de diminuer les charges portées à l'exercice 2020, la Municipalité a décidé de prélever le solde du fonds de renouvellement des véhicules (9281.02.00), permettant ainsi de couvrir une partie des dépenses mentionnées aux postes 432.3155.09 " Entretien Peugeot expert - VD 301'003 - 12.2004".

# 433 Eclairage

#### 433.3120.02 Frais éclairage public

- au budget 2020	CHF	0.00
- au budget 2019 adopté	CHF	7'600.00
- diminution	CHF	7'600.00

Cette diminution correspond au transfert des frais liés à l'éclairage de Noël dans le poste 110.3170.00 "Frais de réceptions et de manifestations" (voir remarque au poste en question).

#### 433.3311.00 Amortiss. ouvrages génie civil

- au budget 2020	CHF	5'650.00
- au budget 2019 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	5'650.00
Amortissement travaux RC773. En 2019, l'entier des charges a été budgétisé		
sous le compte 430.3311.00, selon décision du momen	nt.	

#### 433.4351.10 Taxe éclairage public

- au budget 2020	CHF	89'000.00
- au budget 2019 adopté	CHF	75'000.00
- augmentation	CHF	14'000.00

Cette augmentation correspond à une hausse de la taxe sur l'éclairage public de 0.2 centime par kWh. Le produit perçu en plus servira notamment, à terme, à reconstituer le fonds pour l'éclairage public (9180.03.00 avance à éclairage public), déficitaire de CHF 8'681.05 au 31.12.2018. Il est à noter que le solde de ce fonds sera également concerné par le prélèvement du déficit de l'exercice 2019, fortement impacté par une facture de l'entreprise ROCH pour CHF 29'722.72 dont le paiement a été reporté en 2019, mais qui concernait l'exercice 2018.

29.10.2019 9/19



#### 433.4809.07 Prél. s/avance au fonds énergie renouvelable

- au budget 2020	CHF	11'650.00
- au budget 2019 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	11'650.00

Cette augmentation correspond au prélèvement de l'excédent de charges nécessaire à l'équilibrage du service 433 Eclairage. En complément à la remarque du poste 433.4351.10 "Taxe éclairage public", le prélèvement est aujourd'hui appliqué dans un compte nommé "Prélèvement sur avance" (par opposition au "prélèvement sur fonds"), par cohérence avec la situation du fonds déficitaire.

#### 440 Parcs, promenades et cimetières

# 440.3145.00 Entretien des parcs, sentiers et zones de loisirs

- au budget 2020	CHF	16'000.00
- au budget 2019 adopté	CHF	23'150.00
- diminution	CHF	7'150.00

Cette diminution s'explique par le choix de la Municipalité de reporter certains travaux d'entretien à un exercice ultérieur.

# 450 Ordures ménagères et déchets

# 450.3142.01 Aménagement et entretien places déchets + chemins

- au budget 2020	CHF	44'500.00
- au budget 2019 adopté	CHF	14'500.00
- augmentation	CHF	30'000.00

Cette hausse s'explique en partie par l'aménagement prévu de la place déchets au croisement du chemin du Plan et de la route de la Cita (CHF 25'000.00). Le solde du budget correspond à divers travaux d'entretien, comprenant des nettoyages de conteneurs (CHF 13'000.00) et l'achat de divers équipements pour le chemin de Rueyres (5'000.00).

#### 450.4354.02 Récupération alu

- au budget 2020	CHF	0.00
- au budget 2019 adopté	CHF	20'000.00
- diminution	CHF	20'000.00
Ce montant n'a plus raison d'être, car dès 2020 une meilleure répartition des		

Ce montant n'a plus raison d'être, car des 2020 une meilleure repartition des produits a été opérée.

# 450.4354.07 Facturation déchets entreprise

- au budget 2020	CHF	11'000.00
- au budget 2019 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	11'000.00

Cette augmentation correspond à la création d'un compte spécifique à la facturation du tonnage des déchets produits par les entreprises sises sur la commune. Précédemment, ce produit était facturé dans le poste 450.4342.00 "Taxes périodiques d'épuration".

29.10.2019 10/19



#### 450.4354.08 Facturation déchets commune

- au budget 2020	CHF	6'000.00
- au budget 2019 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	6'000.00

Cette augmentation correspond à la création d'un compte spécifique à la facturation du tonnage des déchets produits par la commune directement. Précédemment, cet élément n'était pas facturé.

# 460 Réseau d'égouts

#### 460.3144.00 Frais d'entretien du réseau et collecteurs

- au budget 2020	CHF	135'000.00
- au budget 2019 adopté	CHF	135'000.00
- augmentation	CHF	0.00

Ce montant a été reporté au budget 2020 afin de permettre divers travaux d'entretien du réseau d'égouts, comprenant notamment une somme de CHF 100'000.00 pour des collecteurs eaux claires et eaux usées à remplacer.

# 460.3311.00 Amortiss. ouvrages génie civil

- au budget 2020	CHF	14'700.00
- au budget 2019 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	14'700.00

Amortissement travaux RC773. En 2019, l'entier des charges a été budgétisé sous le compte 430.3311.00 "Amortiss. ouvrages génie civil", selon décision du moment.

#### 460.4273.01 Location de compteurs d'eau et épuration

- au budget 2020	CHF	0.00
- au budget 2019 adopté	CHF	38'000.00
- diminution	CHF	38'000.00

Cette diminution s'explique par le fait que les produits de location de compteurs sont maintenant compris dans le poste 460.4342.00 "Taxe périodiques d'épuration".

#### 460.4341.00 Taxes de raccordement au réseau

- au budget 2020	CHF	7'000.00
- au budget 2019 adopté	CHF	14'000.00
- diminution	CHF	7'000.00

Cette différence s'explique par une diminution prévue du nombre de raccordements au réseau.

29.10.2019 11/19



# 510 Enseignement primaire

# 510.3522.00 Participation aux charges enseignement

- au budget 2020	CHF	242'900.00
- au budget 2019 adopté	CHF	208'000.00
- augmentation	CHF	34'900.00

Cette charge dépend du budget des frais de scolarisation réalisé par la Direction de la Jeunesse de la Ville de Pully, sur lequel la commune n'a pas de maîtrise. L'augmentation du coût par élève est imputable à l'application de l'arrêté du Tribunal fédéral au sujet de la gratuité de la scolarisation obligatoire.

# 510.4652.00 Participation des parents transports/camps

- au budget 2020	CHF	8'500.00
- au budget 2019 adopté	CHF	24'000.00
- diminution	CHF	15'500.00

Cette diminution s'explique par une répartition des produits entre le secteur primaire (510) et secondaire (520) dès l'année 2019 qui n'était pas opérée précédemment. Auparavant, l'entier du produit était inscrit dans le présent poste, ce qui ne reflétait pas la réalité.

# 511 Unité d'accueil pour écoliers (UAPE)

#### 511.3011.00 Traitements

- au budget 2020	CHF	485'050.00
- au budget 2019 adopté	CHF	395'000.00
- augmentation	CHF	90'050.00

Selon barème de référence des salaires de la Fédération vaudoise des Structures d'accueil de l'Enfance (FSAE), indexation de 1,1%, annuités, classification du salaire de la responsable par le barème communal, et sousestimation du budget 2019.

#### 511.3011.02 Traitements personnel divers

- au budget 2020	CHF	48'350.00
- au budget 2019 adopté	CHF	12'200.00
- augmentation	CHF	36'150.00

Cette augmentation s'explique par la masse salariale anticipée pour du personnel de remplacement. Le montant budgétisé correspond au 10 % des traitements de l'année 2018.

#### 511.3185.00 Honoraires et frais d'études

- au budget 2020	CHF	15'000.00
- au budget 2019 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	15'000.00

Cette augmentation est liée à des frais d'étude concernant la régionalisation des structures parascolaires.

29.10.2019 12/19



# 511.3655.04 Participation informatique PPBL

- au budget 2020	CHF	7'100.00
- au budget 2019 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	7'100.00

Cette augmentation correspond à la répartition des frais de développement du logiciel Kibe au sein des structures concernées. Précédemment, ces frais étaient centralisés au poste 710.3655.04 "Participation informatique PPBL".

# 511.4655.02 Participation FAJE UAPE

- au budget 2020	CHF	197'300.00
- au budget 2019 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	197'300.00

Cette augmentation correspond à la participation de la FAJE aux charges salariales prévues du personnel pédagogique, subventionnées à hauteur de 30%. Dès l'exercice 2019, ce montant n'est plus comptabilisé dans le poste 710.4655.02 "Participation FAJE UAPE" (144'250.00 au budget 2019) afin de satisfaire à la directive de subventionnement de la FAJE. Cette dernière impose une traçabilité claire des subventions encaissées par structure.

#### 512 Réfectoire scolaire

#### 512.3185.00 Honoraires et frais d'études

- au budget 2020	CHF	8'000.00
- au budget 2019 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	8'000.00

Cette augmentation est liée à la participation de la commune aux prestations de la bibliothèque. Précédemment, ces frais étaient compris dans les traitements du réfectoire (512.3011.00 "traitements").

#### 520 Enseignement secondaire

#### 520.3522.00 Participation aux charges enseignement

- au budget 2020	CHF	685'200.00
- au budget 2019 adopté	CHF	641'800.00
- augmentation	CHF	43'400.00

Cette charge dépend du budget des frais de scolarisation réalisé par la Direction de la Jeunesse de la Ville de Pully, sur lequel la commune n'a pas de maîtrise. L'augmentation du coût par élève est imputable à l'application de l'arrêté du Tribunal fédéral au sujet de la gratuité de la scolarisation obligatoire.

29.10.2019 13/19



#### 520.4652.00 Participation des parents transports/camps

- au budget 2020	CHF	8'900.00
- au budget 2019 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	8'900.00

Cette augmentation s'explique par une répartition des produits entre le secteur primaire (510) et secondaire (520) dès l'année 2019 qui n'était pas opérée précédemment. Auparavant, l'entier du produit était inscrit au poste 510.4652.00 "Participation des parents transports/camps", ce qui ne reflétait pas la réalité.

# 570 Camps scolaires

# 570.4652.00 Participation des parents transports/camps

- au budget 2020	CHF	0.00
- au budget 2019 adopté	CHF	8'000.00
- diminution	CHF	8'000.00

En complément aux remarques des postes 510 & 520.3522.00 "Participation aux charges enseignement", les camps scolaires ne sont plus à charge des parents selon un arrêté du Tribunal fédéral, expliquant ainsi la diminution.

# 580 Temples et cultes

#### 580.3652.03 Participation à la paroisse catholique

- au budget 2020	CHF	25'000.00
- au budget 2019 adopté	CHF	17'300.00
- augmentation	CHF	7'700.00

Cette augmentation correspond à des frais liés à une infiltration d'eau survenue à la paroisse. La participation de la commune s'élève à CHF 7'200.00 dans le cas du sinistre. Le solde correspond à la participation annuelle habituelle.

#### 660 Protection civile

# 660.3521.05 Participation aux frais de la PCI régionale

- au budget 2020	CHF	88'600.00
- au budget 2019 adopté	CHF	101'250.00
- diminution	CHF	12'650.00

Cette diminution s'explique par la régionalisation des 3 anciennes zones en une seule association pour le district de Lavaux-Oron. Ceci a permis de voir le coût prévu par habitant diminuer de CHF 27.65 en 2019 à 23.50 en 2020.

29.10.2019 14/19



#### 710 Service social

#### 710.4655.02 Participation FAJE UAPE

- au budget 2020	CHF	0.00
- au budget 2019 adopté	CHF	144'250.00
- diminution	CHF	144'250.00

En complément à la remarque formulée dans le poste 511.4655.02 "Participation FAJE UAPE", les subventions issues de la FAJE sont maintenant comptabilisées dans les structures, expliquant ainsi la diminution.

# 710.4655.03 Participation FAJE CVE les moussaillons

- au budget 2020	CHF	0.00
- au budget 2019 adopté	CHF	371'550.00
- diminution	CHF	371'550.00

En complément à la remarque formulée dans le poste 711.1.4655.03 " Participation FAJE CVE "Les Moussaillons", les subventions issues de la FAJE sont maintenant comptabilisées dans les structures, expliquant ainsi la diminution.

# 711.1 Nursery-garderie

#### 711.1.3011.00 Traitements

- au budget 2020	CHF	966'650.00
- au budget 2019 adopté	CHF	936'150.00
- augmentation	CHF	30'500.00
Selon barème de référence des salaires de la FSAE, indexation de 1,1%,		
annuités et reconnaissance des acquis.		

#### 711.1.3124.00 Frais de chauffage

- au budget 2020	CHF	10'300.00
- au budget 2019 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	10'300.00

Cette augmentation correspond à la budgétisation des charges liées à l'occupation des locaux "Moussaillons - Grands" au Burenoz 37 facturées par la gérance. Ces charges figurent aux comptes 2018 déjà, et n'avaient jusqu'à présent pas été portées au budget.

# 711.1.3141.00 Frais d'entretien du bâtiment

- au budget 2020	CHF	13'020.00
- au budget 2019 adopté	CHF	7'100.00
- augmentation	CHF	5'920.00

Cette augmentation est liée à la mise à niveau du dallage de la terrasse de la structure (CHF 7'000.00). Le solde du budget correspond à des dépenses d'entretien courant.

29.10.2019 15/19



#### 711.1.3141.02 Frais de nettoyage du bâtiment

- au budget 2020	CHF	60'000.00
- au budget 2019 adopté	CHF	4'300.00
- augmentation	CHF	55'700.00

Cette augmentation concerne les frais de nettoyage facturés par l'entreprise Netatec. Précédemment, ces frais étaient comptabilisés dans les salaires directement (711.1.3012.00 "Traitements personnel divers") car la tâche était réalisée par une intendante. Cette personne a ensuite été affectée à l'entretien du bâtiment administratif, lequel n'est plus confié à une entreprise. Les frais comprennent également les "à-fonds" réalisés dans la période estivale.

#### 711.1.3185.00 Honoraires et frais d'études

- au budget 2020	CHF	19'000.00
- au budget 2019 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	19'000.00
Cette augmentation est liée à des frais d'étude concert	nant la régiona	lisation des
structures préscolaires.		

# 711.1.3900.00 Imputations internes

- au budget 2020	CHF	95'950.00
- au budget 2019 adopté	CHF	65'200.00
- augmentation	CHF	30'750.00
Engagement en CDD d'une aide administrative avec contrepartie dans le		
compte 110.4900.00 "Imputation interne".		

#### 711.1.4655.03 Participation FAJE Les Moussaillons

- au budget 2020	CHF	396'510.00
- au budget 2019 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	396'510.00

Cette augmentation correspond à la participation de la FAJE aux charges salariales prévues du personnel pédagogique, subventionnées à hauteur de 30%. Dès l'exercice 2019, ce montant n'est plus comptabilisé dans le poste 710.4655.03 "Participation FAJE Les Moussaillons" (371'550 au budget 2019) afin de satisfaire à la directive de subventionnement de la FAJE. Cette dernière impose une traçabilité claire des subventions encaissées par structure.

29.10.2019 16/19



#### 800 Service administratif

#### 800.3189.00 Travaux exécutés par des tiers

- au budget 2020	CHF	6'800.00
- au budget 2019 adopté	CHF	6'450.00
- augmentation	CHF	350.00

Cette hausse correspond à des travaux prévus pour la pose de la fibre optique entre le bâtiment d'Arnier 2 et d'Arnier 80 pour CHF 6'800.00. Son effet sur le poste est toutefois atténué par le transfert des frais issus de la DTSI au poste 811.3189.00 (valeur CHF 5'500.00, voir remarque au 811.3189.00).

#### 811 Service des eaux

#### 811.3140.00 Frais d'extension du réseau

- au budget 2020	CHF	56'000.00
- au budget 2019 adopté	CHF	48'000.00
- augmentation	CHF	8'000.00

Cette hausse correspond notamment à la modernisation du système de supervision du réseau d'eau (CHF 16'000.00) au travers d'une digitalisation des moyens utilisés, ainsi qu'à la création d'une nouvelle prise d'eau (CHF 10'000.00). Le solde correspond à des travaux d'extension courants.

#### 811.3189.00 Travaux exécutés par des tiers

- au budget 2020	CHF	5'500.00
- au budget 2019 adopté	CHF	0.00
- augmentation	CHF	5'500.00

Ce montant correspond au budget de la DTSI (Direction des travaux et des Services Industriels) de la Ville de Pully concernant le service de piquet "eau". La commune n'a pas de maîtrise sur ces frais, lesquels étaient précédemment budgétisés dans le compte **800.** 3189.00 "Travaux exécutés par des tiers".

#### 811.4273.01 Location de compteurs d'eau et épuration

- au budget 2020	CHF	252'000.00
- au budget 2019 adopté	CHF	385'950.00
- diminution	CHF	133'950.00

Cette différence s'explique par le fait que le budget 2019 était basé sur les comptes 2017, rapportés à la population. La calculation du budget 2020 est basée sur le nombre et le type de compteurs ainsi que le nombre d'abonnement. Le budget 2020 est à comparer avec celui de 2018.

29.10.2019 17/19



# 820 Service électrique

#### 820.3123.01 Taxes cantonales et fédérales sur l'électricité

- au budget 2020	CHF	281'000.00
- au budget 2019 adopté	CHF	200'450.00
- augmentation	CHF	80'550.00

Cette augmentation est liée à l'évolution prévue des taxes sur l'électricité. Le montant porté au budget 2020 reflète la réalité des comptes au bouclement 2018.

#### 820.3123.03 Pertes réseau

- au budget 2020	CHF	19'400.00
- au budget 2019 adopté	CHF	16'000.00
- augmentation	CHF	3'400.00

Cette augmentation est liée aux prévisions en matière de pertes sur le réseau.

#### 820.3123.04 Timbre amont

commune.

- au budget 2020	CHF	562'300.00
- au budget 2019 adopté	CHF	524'000.00
- augmentation	CHF	38'300.00
Cette augmentation est liée à l'évolution prévue du timbre	e amont à c	charge de la

# 820.3140.00 Frais d'extension du réseau

- au budget 2020	CHF	131'000.00
- au budget 2019 adopté	CHF	55'000.00
- augmentation	CHF	76'000.00

Cette hausse est liée à la réalisation de divers travaux d'extension, comprenant les éléments suivants ;

- Modification de la station Belmont sud (CHF 10'000.00)
- Mise en place équipement parcelle 333 (CHF 43'000.00)
- Bouclage Chapons-Grands Clos (CHF 40'000.00)
- Alimentation PPA "Rue des Corbaz" (CHF 38'000.00)

#### 820.3144.00 Frais d'entretien du réseau et collecteur

- au budget 2020	CHF	141'250.00
- au budget 2019 adopté	CHF	126'500.00
- augmentation	CHF	14'750.00

Cette augmentation est liée à la réalisation de plusieurs travaux d'entretien, comprenant ;

- Nettoyage et contrôle annuel préventif des armoires (CHF 12'000.00)
- Remplacement 2 postes de distribution vétustes (CHF 50'000.00)
- Remplacement réglettes sur postes de distribution (CHF 30'000.00)
- Intervention sur appareils de tarification (CHF 6'000.00)
- Interventions sur tubes et câbles non repérés (CHF 10'000.00)
- Entretien, dépannages (CHF 25'000.00)
- Remplacement compteurs (étalonnage) (CHF 25'000.00)

29.10.2019 18/19



#### 820.3189.00 Travaux exécutés par des tiers

- au budget 2020	CHF	62'000.00
- au budget 2019 adopté	CHF	70'450.00
- diminution	CHF	8'450.00

Cette diminution correspond à des travaux prévus au budget 2019 qui n'ont pas été reconduits en 2020.

# 820.3290.00 Intérêts bonifiés-s/avance-s/emprunts

- au budget 2020	CHF	30'000.00
- au budget 2019 adopté	CHF	10'800.00
- augmentation	CHF	19'200.00

Cette augmentation est liée au bouclement de la RC 773 (CHF 475'000.00 - part eau) ajouté au compte de bilan amorti, impactant ainsi le solde considéré pour l'intérêt. Le montant correspond au solde prévu du compte de bilan multiplié par le taux du WACC, soit CHF 756'052.45 \* 3.83% = 28'956.81.

#### 820.4351.06 Emol. fédéral swissgrid service système

- au budget 2020	CHF	18'000.00
- au budget 2019 adopté	CHF	154'500.00
- diminution	CHF	136'500.00

Cette diminution s'explique par le fait que les montants communiqués par REC (Romande Energie Commerce) sont globaux et ne sont pas ventilés sur les différents comptes liés aux taxes. Le montant porté au budget 2020 ne comprend que le coût du service système.

#### 820.4351.07 Timbre s/vente d'électricité

- au budget 2020	CHF	922'000.00
- au budget 2019 adopté	CHF	852'850.00
- augmentation	CHF	69'150.00

Cette augmentation est liée à la prévision du timbre facturé sur la vente d'électricité. Le montant porté au budget 2020 découle d'une analyse de la situation.

#### 820.4351.08 Taxe fédérale art. 7.7 LEne

au budget 2020	CHF	242'000.00
- au budget 2019 adopté	CHF	60'000.00
- augmentation	CHF	182'000.00

Cette augmentation dépend de la taxe fédérale de 2,3 cts/kWh prélevée sur la consommation d'électricité.

D'une manière générale, le total des taxes perçues doit couvrir la charge budgétisée au poste 820.3123.01 "Taxes cantonales et fédérales sur l'électricité" (CHF 281'000.00 prévu en 2020).

29.10.2019 19/19